

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
RÔLE TRIENNAL 2022 -2023-2024**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné en conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

- 1- **QU'**un rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Ubalde a été déposé au bureau du secrétaire-trésorier, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, le 20^{ème} jour d'octobre 2021. Ledit rôle peut être consulté durant les heures normales de bureau.
 - 2- **QUE** l'exercice financier 2022 est le premier exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal.
 - 3- **QU'**une demande de révision peut être logée:
 - Au premier exercice financier auquel s'applique le rôle d'évaluation, vous pouvez contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relative à l'unité visée par le présent avis en déposant une demande de révision à cet effet. Cette demande sera valable pour les trois années d'application du rôle;
 - Toute autre personne qui a un intérêt à le faire peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Vous pouvez aussi déposer une demande de révision à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si vous avez un intérêt à le faire.
 - Une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.
 - 4- **QU'**une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée **AVANT LE 1^{ER} MAI DE LA PREMIÈRE ANNÉE** d'application du rôle d'évaluation.
 - 5- **QUE** toute demande de révision doit obligatoirement sous peine de rejet:
 - Être faite sur le formulaire prescrit au paragraphe 2 de l'article 263 de la *Loi sur la fiscalité* et intitulé : "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière", disponible au bureau de la MRC de Portneuf au 185, route 138 à Cap-Santé. Vous pouvez également vous procurer le document sur le site de la MRC de Portneuf « Formulaire de demande de révision du rôle d'évaluation foncière »
 - Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 385 adopté par le Conseil de la M.R.C. de Portneuf le 12 décembre 2018, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Ces tarifs sont les suivants :

Valeur inscrite au rôle :	0 à 499 999 \$: 75 \$
	500 000 \$ à 1 999 999 \$: 300 \$
	2 000 000 \$ à 4 999 999 \$: 500 \$
	5 000 000 \$ et plus : 1 000 \$
- Être déposée à la Municipalité régionale de comté de Portneuf au 185, route 138, Cap-Santé, GOA 1L0 ou envoyée par courrier recommandé.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, ce 28 octobre 2021



Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024**

Je, soussignée, Christine Genest, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00 le 28^{ième} jour d'octobre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 28^{ième} jour d'octobre 2021.



Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière